



**DELIBERATION N° 22/177 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA RÉPARTITION DE LA RECETTE RELATIVE AU FONDS
NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)**

**CHÌ APPROVA A SCUMPARTERA DI A RICETTA CULLIGATA À U FONDU
NAZIUNALE D'ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, la Commission Permanente, convoquée le 6 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Romain COLONNA à Mme Nadine NIVAGGIONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

- VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi 2000-321 du 12/04/2000,
- VU** l'arrêté n° 22/209 CE du Conseil exécutif de Corse du 26 avril 2022 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 22/532 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2022 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 22/533 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2022 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 22/658 CE du Conseil exécutif de Corse du 4 octobre 2022 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 22/717 CE du Conseil exécutif de Corse du 18 octobre 2022 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 22/778 CE du Conseil exécutif de Corse du 8 novembre 2022 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 22/806 CE du Conseil exécutif de Corse du 15 novembre 2022 portant individualisations des aides,
- VU** la délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 approuvant le cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif,
- VU** la délibération n° 18/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n° 20/141 CP de la Commission permanente du 4 novembre 2020 approuvant le nouveau dispositif d'aides aux foires rurales et artisanales,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (10) : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

N'a pas pris part au vote : M.

Paul-Félix BENEDETTI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la répartition de l'aide globale allouée au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) à la Collectivité de Corse d'un montant de 150 000 € sur les projets présentés en annexe à la présente délibération et ayant déjà fait l'objet d'une individualisation par le Conseil exécutif de Corse, telle que figurant également en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 14 décembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SCUMPARTERA DI A RICETTA CULLIGATA À U FONDU
NAZIUNALE D'ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU**

**RÉPARTITION DE LA RECETTE RELATIVE AU FONDS
NATIONAL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la répartition du Fonds National Aménagement du Territoire (FNADT) allouée par les services de l'Etat (Secrétariat Général pour les Affaires de Corse - SGAC) à la Collectivité de Corse, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 2002-92 du 22 juin 2002 relative à la Corse et portant sur les crédits relatifs à la montagne (Fond National Aménagement du Territoire - FNADT).

Cette subvention d'un montant de 150 000 € doit ainsi être répartie par l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif et après avis du représentant de l'Etat concernant les différents projets à réaliser en zone montagne.

Cette recette vise en ce sens à soutenir les actions portées par les associations intervenant en territoire notamment montagne (en référence à la classification du PADDUC - territoires contraints 1, 2, 3, 4 et 5), et dont les actions s'inscrivent dans les objectifs du cadre d'intervention relevant du domaine de l'aménagement du territoire adopté par délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018, et modifié par délibération n° 20/141 CP de la Commission Permanente du 4 novembre 2020.

Il vous est ainsi proposé de répartir cette recette en faveur des dispositifs d'aides suivants :

- soutien aux foires rurales et artisanales dont l'objectif premier est de permettre de lier qualités et production et de donner une lisibilité aux produits du territoire tenant compte des enjeux de développement et d'attractivité.
- mise en place d'activités et de services sur les territoires en faveur de tous les types de publics : dont les structures sont des relais privilégiés pour le développement et le maintien du lien social et d'une vie locale sur les territoires.

Vous trouverez en annexe la liste des subventions concernées et ayant déjà fait l'objet d'une affectation par le Conseil exécutif au titre de l'exercice 2022, pouvant ainsi s'inscrire dans les objectifs dévolus à la recette attendue par la Collectivité de Corse au titre du Fonds National Aménagement du Territoire.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la répartition de l'aide globale allouée au titre du FNADT à la Collectivité de Corse d'un montant de 150 000 € sur les projets présentés en annexe et ayant déjà fait l'objet d'une individualisation par le Conseil exécutif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Territoire	Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet du financement	Axe d'intervention (fiche technique)	Subvention allouée	Programme concerné	Date du Conseil Exécutif	Référence arrêté CE
CISMONTE	Communauté de Communes du Centre Corse	Venacu	Association a Fiera di u Casgiu	Organisation Fiera di u Casgiu 2022 (25 ^{ème} édition)	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	15 453 €	3132	26-avr.-22	22/209CE
CISMONTE	Communauté de Communes Calvi / Balagne	Montegrosso	Foyer rural de Montegrosso	Financement de A Fiera di l'Alivu 2022 (32 ^{ème} édition)	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	14 350 €	3132	27-juil.-22	22/532CE
PUMONTE	Communauté de communes Sartenais Valinco Taravo	Suddacaro	Fiera di u Turisimu Campagnolu	Financement de la Fiera di u Turisimu Campagnolu 2022	3. Soutien aux foires rurales	15 000 €	3131	27-juil.-22	22/533CE
PUMONTE	Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	Afà	Association Corsica Biera	Fiera di a Biera Corsa e Vinu di u Paese Aiaccinu	3. Soutien aux foires rurales	11 900 €	3131	27-juil.-22	22/533CE
CISMONTE	Communauté de Communes de Fiumorbu Castellu	Vizzani	Association a Leva	Organisation di a Festa di u Legnu e di a Furesta 2022 (25 ^{ème} édition)	3. Soutien aux foires rurales	14 490 €	3132	4-oct.-22	22/658CE
CISMONTE	Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca	A Porta	Associu di a Fiera di a Bocca a u Pratu	Organisation di a Fiera di a Bocca a u Pratu 2022	3. Soutien aux foires rurales	10 398 €	3132	4-oct.-22	22/658CE
CISMONTE	Communauté de Communes du Cap Corse	Luri	Association A Fiera di U Vinu	Organisation Fiera di u Vinu 2022 (31 ^{ème} édition)	3. Soutien aux foires rurales	25 000 €	3132	4-oct.-22	22/658CE

CISMONTE	Communauté de Communes Pasquale Paoli	Casamaccioli	Associu per a Santa di Niolu 1830	Financement édition 2022 di a Fiera di Niolu	3. Soutien aux foires rurales	15 000 €	3132	8-nov.-22	22/778 CE
PUMONTE	Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	I Peri	Foyer rural "Ghjuventu Peraccia"	Financement de « Festa di u ficu 2022 »	3. Soutien aux foires rurales	11 100 €	3132	15-nov.-22	22/806 CE
CISMONTE	Communauté de communes de la Costa Verde	Santa Lucia di Moriani	Association familiale I Zicchini	Financement des activités courantes 2022	1. Activités/Services aux territoires	12 000 €	N3131	4-oct.-22	22/658 CE
PUMONTE	Communauté de communes Celavu Prunelli	A Bastilicaccia	Association I Zitelli di u Prunelli	Financement des activités 2022	1. Activités/Services aux territoires	5 000 €	N3131	18-oct.-22	22/717 CE

TOTAL 149 691 €